

N° 2023-123

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE COMPLÉMENTAIRE AU
BUDGET ANNEXE DU CIAS DEDIE A L'EHPAD**

L'an deux mil vingt-trois le 13 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 7 décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHENU Azélie (donne pouvoir à M. DUC), ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse.

MM. BOUTY Georges (donne pouvoir à M. PELLICIER), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. FAVRE), SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 3

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'est consenti annuellement le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du CIAS dédié à l'EHPAD. Lors du vote du budget primitif 2023, une subvention de 300 000€ a été votée.

Il est précisé que l'adoption du budget exécutoire de l'EHPAD étant soumis à procédure contradictoire par le Code de l'Action Sociale et des Familles, cette subvention ne peut être que prévisionnelle et pourra être ajustée en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté.

L'essentiel du besoin de financement complémentaire concerne les dépenses de personnel :

- Le recours accru à l'intérim induit par un niveau d'absentéisme en hausse significative, générant des coûts de fonctionnement supplémentaires importants ;
- L'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet ;
- La prise en charge d'indemnités chômage pour 2 agents démissionnaires.

La gestion serrée du budget de l'EHPAD ainsi que les contributions de l'Agence Régionale de Santé et du Département ne suffisent à compenser cette hausse.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 50 000€ au budget annexe du CIAS dédié à l'EHPAD pour 2023.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21

APPROUVE le versement de la subvention telle que détaillée ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023

FAIT ET DELIBERE LE 13 DECEMBRE 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

